

MOTIONS

ADOPTÉES

au

29^{ème} CONGRÈS CONFÉDÉRAL

de la

C. F. T. C.

à ASNIÈRES

les 8, 9 et 10 Juin 1957



RÉSOLUTION GÉNÉRALE

LE 29^e Congrès de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, réuni à Asnières, les 8, 9 et 10 juin 1957,

Après avoir examiné les divers aspects de la situation des travailleurs en France et dans le monde,

Constate que cette situation est dominée :

SUR LE PLAN MONDIAL

1^e Par l'effondrement des ensembles politiques et économiques basés sur la domination des pays les plus favorisés sur les pays sous-développés, sous la pression de la volonté de promotion et d'indépendance qui anime de proche en proche tous les peuples colonisés.

2^e Par la démonstration sanglante, apportée devant le monde entier, par la féroce répression de la révolution hongroise, de la tragique duperie des perspectives de libération que le communisme et ses satellites prétendent offrir à la classe ouvrière.

3^e Par les perspectives qu'ouvrent les premières manifestations de la pré-sente révolution industrielle due aux progrès vertigineux de la science, au développement de l'automation, ainsi que de l'utilisation acquise, ou prochaine, de l'énergie nucléaire.

4^e Par une tendance accélérée du monde moderne à l'extension du facteur collectif dans la vie en société et par une évolution profonde des structures des différentes classes sociales et de leurs rapports entre elles.

5^e Par le besoin qui pousse un certain nombre de nations européennes à mettre en commun leurs activités économiques.

SUR LE PLAN NATIONAL

1^e Par l'enlisement de la politique française dans un conservatisme aveugle et impuissant, qui contraste avec le verbalisme électoral hardi et généreux et qui n'est pas de nature à rendre aux travailleurs confiance dans les institutions démocratiques...

2^e Par l'incapacité desdits dirigeants à penser l'avenir français, qu'il s'agisse d'imaginer les formes nouvelles et dynamiques que réclament l'évolution des pays d'outre-mer et la situation en Algérie où qu'il s'agisse de mettre sur pied une organisation et d'imposer une orientation de l'économie française de nature à arracher celle-ci à la domination de groupes d'intérêts capitalistes.

3^e Par l'impuissance des équipes au pouvoir — devant les charges accrues de l'Etat, et les dangers que court la monnaie, conséquence d'une politique à courte vue et sans énergie — à concevoir autre chose que le recours à des mesures (avantages exorbitants aux détenteurs de capitaux, diminution des investissements, blocage des salaires, restriction de la consommation) dont les effets seraient durement ressentis par les citoyens les plus défavorisés, c'est-à-dire très spécialement les salariés, leurs familles et les vieux travailleurs.

4^e Par l'inquiétude et le mécontentement qui grandissent dans les rangs des travailleurs, non seulement devant les menaces qui pèsent sur leur niveau de vie, mais également devant l'absence de toutes réformes profondes des structures économiques et sociales du pays,

Et surtout devant la prolongation du conflit algérien, avec son lourd cortège d'actes de barbarie, de tortures, exactions, de massacres, engendrant la peur et la haine, qui se nourrissent l'une de l'autre, rendant chaque jour plus difficile la réalisation de la cohabitation pacifique des deux communautés dans le respect et la dignité humaine et des libertés essentielles qu'elle exige.

M

DANS cette conjoncture, le Congrès salue les travailleurs et les organisations C.F.T.C. qui ont pris une part décisive dans le combat syndical de ces dernières années, particulièrement durant l'été 1955 et le printemps 1957, et ont ainsi permis à un grand nombre de travailleurs d'arracher leur part du bénéfice d'une expansion économique dont ils étaient les principaux artisans,

Souligne les nombreux succès des organisations C.F.T.C. dans les élections professionnelles, résultats qui tiennent non seulement au fait que la C.F.T.C. a su, qu'il s'agisse de la révolte hongroise, de l'expédition de Suez ou de la guerre algérienne, exprimer la conscience ouvrière, mais surtout à la confiance que lui apporte chaque jour une masse plus considérable de travailleurs, assurant ainsi une progression continue de ses effectifs, particulièrement sensible depuis un an.

Rend un hommage fraternel aux Confédérations africaines, malgache et du Pacifique, affiliées à la C.I.S.C. et membres du Comité des Organisations Syndicales d'Union Française (C.O.S.U.F.) dont le magnifique développement et l'audience grandissante auprès des travailleurs autochtones illustrent, dans toute son ampleur, la vigueur de l'idéal de liberté et de dignité humaines qu'elles incarnent avec la C.F.T.C.

Le Congrès estime que ce développement des idées, des forces et de l'influence du syndicalisme chrétien prouve, en même temps que la valeur de ses principes, le caractère profondément réaliste de sa conception de l'homme et de la société. Cela éclaire les responsabilités du Mouvement, qui apparaît de plus en plus comme un ferment authentiquement révolutionnaire et libérateur dans cette lutte gigantesque engagée dans le monde entier et dont l'enjeu pour la classe ouvrière n'est autre que de savoir si les travailleurs auront le droit de vivre libres et majeurs dans le monde de demain.

En effet, attentif à l'évolution irréversible et rapide de la communauté humaine, sur le plan du progrès des techniques, des sciences humaines, de l'expansion économique, comme sur le plan de la vie des peuples et de leurs relations mutuelles, nul plus que lui ne s'avère capable d'aider la classe ouvrière à faire face à ces données nouvelles de son destin, d'assurer à chaque étape la primauté de l'homme, contre les exigences de la technique, la rapacité de l'argent, la dictature des totalitarismes de tous genres et finalement d'aboutir à une société démocratique sachant gérer l'équilibre entre les nécessaires disciplines collectives et les libertés fondamentales de la personne humaine.

PROGRAMME A LONG TERME

Le Congrès rappelle que la C.F.T.C. s'est engagée résolument dans cette voie, selon l'orientation déterminée par les Congrès précédents en 1953 et 1955, notamment en proposant à l'opinion publique française, à l'occasion des élections législatives du 2 janvier 1956, un programme de réformes de structure dans l'ordre économique et social à l'échelon national et international.

Constatant que ce programme n'a rien perdu de son actualité, le Congrès en présente de nouveau les lignes essentielles, convaincu que les réformes préconisées s'imposent plus que jamais aux préoccupations des travailleurs et du pays.

EXPANSION ECONOMIQUE

Le Congrès confirme la volonté de la C.F.T.C. de réclamer la mise en place d'une économie planifiée, c'est-à-dire d'un ensemble d'institutions démocratiques recouvrant, depuis l'entreprise jusqu'aux organismes nationaux de décision, toute la vie économique pour l'orienter, l'organiser et la contrôler, mais conscient des dangers que représente pour les travailleurs une économie organisée en fonction exclusivement d'impératifs capitalistes, techniques ou étatiques.

Le Congrès réclame :

1° Une politique de hauts salaires liés aux développements de l'économie, rendus possibles par l'organisation et l'impulsion données à celle-ci, ce qui implique des confrontations, à intervalles réguliers, à tous les échelons, entre les organisations syndicales et les représentants patronaux et gouvernementaux.

2° Le droit effectif d'intervention, et surtout de contrôle, reconnu aux Organisations représentatives de travailleurs :

a) Dans les institutions nouvelles à créer, telles que :

— LES COMITES INDUSTRIELS DE CONTROLE, paritaires, dotés de larges pouvoirs pour assurer, dans chaque branche industrielle, le respect des orientations définies par le Plan ainsi que le respect des droits des travailleurs et le développement du progrès social ;

— UNE MAGISTRATURE ECONOMIQUE ET SOCIALE chargée de juger les infractions d'ordre économique et social et de prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à retirer au propriétaire ou au conseil d'administration le droit de gérer l'entreprise, et à la limite jusqu'à la nationalisation.

b) Dans les institutions actuelles à renforcer en particulier le Conseil économique ;

c) Dans les organismes chargés de la mise en valeur du territoire, y compris les sociétés financières sur un pied d'égalité avec les autres parties prenantes.

**

Le Congrès est convaincu qu'une économie ainsi équilibrée par la présence, à part entière, des travailleurs à tous les échelons de sa direction, sera demain pour la France, le seul moyen de dominer et de faire servir à l'intérêt général les bouleversements qu'apportent dans ses habitudes économiques, sociales, voire politiques, le développement des techniques nouvelles d'une part, d'autre part, l'apparition sur le plan de la concurrence internationale, de grands « espaces économiques », européens ou autres.

PROMOTION OUVRIERE

Le Congrès considère que la promotion collective de la classe ouvrière, but essentiel du syndicalisme et dernière chance de la démocratie française, exige que la classe ouvrière ait les moyens de faire surgir de son sein les élites dont elle a besoin, et le pays avec elle.

Cela suppose :

D'une part, une profonde réforme de l'enseignement, à la fois dans le sens d'une démocratisation, c'est-à-dire d'une accession facilitée des enfants des travailleurs à tous ordres d'enseignement et d'un renouvellement des structures, des méthodes, du comportement de l'Université en fonction des exigences concrètes du temps présent et en particulier de l'éducation et de la formation ouvrière ;

D'autre part, un appui systématique des Pouvoirs publics aux réalisations éducatives du syndicalisme lui-même, non seulement sur le plan matériel, mais également sur le plan institutionnel en donnant accès à des emplois, jusqu'ici réservés aux diplômés de l'Université, aux travailleurs qui ont suivi la formation syndicale.

DEPROLETARISATION

Le Congrès estime que la sécurité matérielle, dans le respect des droits de la personne, est le plus puissant facteur de « déproletarisation » :

1° En donnant au travailleur l'assurance d'un niveau de vie décent, individuel et familial, avant, pendant et après les années d'activité professionnelle, avec toutes les institutions nécessaires à améliorer (Sécurité Sociale, Prestations familiales, retraite, logement, loisirs, etc...), ou à créer (assurance-chômage, salaire annuel garanti, etc...).

2° En garantissant aux travailleurs non seulement le droit de grève, mais encore des procédures démocratiques qui, dans tous les cas, lui apporteront la possibilité de faire valoir efficacement ses intérêts et son point de vue.

3° En permettant aux travailleurs de réaliser leur promotion et de parvenir à un total épanouissement de leur personnalité par l'accession à une culture toujours plus large et à des responsabilités effectives.

PEUPLES D'OUTRE-MER

Le Congrès, plus que jamais convaincu que la vocation de la France à l'égard des peuples de l'ensemble français exige d'elle une aide, sans arrière-pensée de domination, à apporter à ces peuples pour leur permettre d'accéder au plus haut niveau de vie possible et d'acquérir la capacité de prendre eux-mêmes leur destin en main,

Souhaite que la France se décide à prouver au monde qu'il n'y a pas d'autre issue pour l'humanité que dans une « économie du don », c'est-à-dire caractérisée par le soutien désintéressé apporté aux peuples sous-développés et par le contrôle des grands marchés de produits tropicaux.

COOPERATION INTERNATIONALE

Le Congrès se déclare favorable à la création et au développement d'institutions européennes, à la triple condition :

a) Que ces institutions tendent à recouvrir la plus large partie possible, sinon la totalité, de l'espace européen ;

b) Que ces institutions ne tendent, en aucune manière, à renforcer le capitalisme international et libéral par le seul jeu de l'ouverture des frontières, mais aboutissent, au contraire, à l'organisation de la PRODUCTION en fonction des besoins des hommes et de la mise en valeur des zones sous-développées.

c) Que les travailleurs participent effectivement au fonctionnement de ces institutions ;

d) Que l'élévation du niveau de vie des peuples participants demeure effectivement la préoccupation constante des autorités européennes.

Enfin, le Congrès rappelle que le chemin de la Paix à laquelle aspirent les hommes est jalonné par :

- Le renforcement de l'autorité des institutions internationales, en particulier de l'O.N.U. ;
- Le respect de la personnalité et des aspirations de tous les peuples, notamment des peuples sous-développés ;
- L'arrêt des expériences d'explosions atomiques ;
- L'interdiction des armes atomiques ;
- L'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie thermo-nucléaire ;
- Le désarmement général, simultané et contrôlé.

PROGRAMME A COURT TERME

Dans le cadre de cette orientation générale, le Congrès fixe à l'action immédiate de la Confédération les principaux objectifs suivants :

SUR LE PLAN SOCIAL

1^e Révalorisation du S.M.I.G. et des prestations familiales avec rattachement du S.M.I.G. à l'évolution du budget-type de la Commission supérieure des Conventions collectives - suppression des abattements de zone et de l'abattement imposé aux travailleurs agricoles.

2^e Développement de l'action menée par les Fédérations et les Syndicats pour l'amélioration des salaires réels.

3^e Vote par le Parlement des projets sociaux en instance.

4^e Action auprès du Parlement pour obtenir le statut légal de la section d'entreprise, la protection des représentants du personnel et des délégués syndicaux, la sécurité de l'emploi.

SUR LE PLAN ECONOMIQUE

1^e Opposition à toute politique inflationniste et de récession économique.

2^e Action pour le rétablissement de l'équilibre de la balance des comptes par une politique de sélectivité dans le choix des importations et des exportations.

3^e D'une façon générale, exigence d'une reprise en main, de la part des Pouvoirs publics, de l'ensemble de l'économie du pays, par toutes mesures appropriées, y compris un contrôle sévère des investissements et du crédit.

4^e Création des comités industriels de contrôle.

5^e Développement des économies régionales dans le cadre d'un plan d'ensemble, avec participation et contrôle des organisations syndicales dans tous les organismes qui prennent en charge ce développement, y compris les sociétés de financement.

SUR LE PLAN GENERAL

Le Congrès, confirmant les positions confédérales antérieures, mandate le Conseil confédéral :

1^e Pour rappeler constamment la volonté de la classe ouvrière de voir appeler sans tarder au conflit algérien une solution qui permette la coexistence pacifique des deux communautés qui composent la population algérienne, dans le respect des droits et des aspirations légitimes de chacune d'elles.

2^e Pour appuyer tout effort de la Métropole tendant à développer l'économie des territoires d'Outre-Mer au profit des populations autochtones et à assurer, sur tous les plans, la promotion collective de celles-ci.

3^e Pour exiger que toutes garanties soient données que la mise en place du Marché commun non seulement sauvegardera les intérêts des travailleurs des pays intéressés, mais encore ouvrira la voie à une solidarité active à l'égard de toutes les régions sous-développées d'Europe et du monde.

Au service d'un tel programme, le Congrès, sachant qu'une telle participation des travailleurs au pouvoir économique à quelque échelon que ce soit : entreprise, branche d'industrie, région, organismes nationaux ou internationaux — n'a de signification et de valeur que dans la mesure où elle s'appuie sur une force syndicale puissante et dynamique, seul moyen de donner aux représentants des travailleurs l'indépendance et l'autorité nécessaires.

Le Congrès exprime sa volonté d'engager toute la force d'une grande organisation syndicale ouvrière, dont il est l'expression, et qui connaît une progression constante dans ses effectifs comme dans son influence et son efficacité.

Mais le Congrès entend donner à la C.F.T.C. les moyens de poursuivre cette progression :

— En affirmant de nouveau la totale indépendance du mouvement, à l'égard de quelque formation que ce soit, de nature politique ou autre, dans le triple domaine de sa pensée, de son action et de son recrutement ;

— En préparant le renforcement des structures du mouvement et en jetant les bases d'un équipement important en militants et en moyens financiers ;

— En faisant appel à l'adhésion de tous les travailleurs, sans distinction de métiers, de croyances, d'options politiques, qui croient en leur dignité et veulent mener le combat de la liberté.

Le Congrès, conscient de la nécessité dans laquelle se trouve le syndicalisme ouvrier français de faire accepter son programme par la plus large fraction possible de l'opinion publique pour réussir à orienter le pays dans la voie de l'expansion économique, du progrès social et de la paix.

Renouvelle le mandat, donné par le Congrès précédent au Conseil confédéral, de rechercher les contacts nécessaires avec les catégories sociales susceptibles de partager les préoccupations et les vues ouvrières, afin de créer un large mouvement d'opinions capable d'infléchir l'action des forces politiques.

Enfin, le Congrès, attentif au fait que l'évolution générale des économies des pays européens, évolution accélérée par les institutions européennes existantes ou prochaines, crée entre les travailleurs de ces pays une profonde solidarité de destin,

souhaite que s'ouvrent et s'organisent des contacts aussi étroits que possible entre toutes les centrales syndicales libres européennes, afin de réaliser, dans un « pool syndical européen », la nécessaire coordination des objectifs et de l'action ouvrière.

LE MARCHÉ COMMUN L'EURATOM

et les problèmes nucléaires

Le Congrès.

Affirme sa volonté d'associer concrètement tous les peuples à des tâches constructives communes de progrès de civilisation, seules susceptibles d'assurer la paix dans le monde,

Résolu à promouvoir une politique d'élévation continue des conditions de vie, liée à un développement économique orienté et coordonné des différents secteurs d'activité, notamment à partir d'un plan d'organisation des productions, d'étude des besoins et d'un inventaire des moyens économiques européens.

Conscient de l'indispensable solidarité des travailleurs pour :

- a) assurer la paix dans le monde,
- b) améliorer constamment le niveau de vie et les conditions de travail dans le plein-emploi,
- c) développer — sans aucune exclusive — l'aide et le soutien qui s'imposent vis-à-vis des populations moins bien pourvues du point de vue social et économique ;

Constate que la C.F.T.C. n'a pas été associée à l'élaboration des traités de Marché Commun et d'Euratom et se trouve trop souvent évincée de l'élaboration de solutions internationales à intervenir :

Prend acte de ces textes, sans pour autant les faire siens.

Compte tenu des positions prises antérieurement, la C.F.T.C. entend, dans le cadre de ces créations nouvelles, assurer la réalisation des objectifs rappelés ci-dessus, notamment par une cohésion plus grande et un renforcement du syndicalisme à tous les échelons : national, européen et mondial, et par un effort de recrutement, d'éducation et d'organisation de l'ensemble des travailleurs :

Souligne la nécessité de renforcer les organisations internationales de travailleurs, en vue de l'élargissement nécessaire et efficace de l'action syndicale, du plan de l'entreprise au plan international.

Réaffirmant son opposition au capitalisme, la C.F.T.C. ne saurait admettre que le Marché commun soit un facteur d'accroissement des profits capitalistes au détriment de la satisfaction des besoins des travailleurs et des populations.

Se félicite des efforts faits dans ce sens par la C.F.T.C. et la C.I.S.C., notamment dans les territoires d'outre-mer,

SYNDICALISME

Le Congrès, compte tenu de ce qui précède.

Insiste spécialement pour que l'indispensable participation des organisations syndicales de travailleurs, qu'il s'agisse des organisations du secteur privé ou public, soit assurée pleinement à l'intérieur des communautés nouvelles, en particulier au sein de la Commission Européenne ainsi que dans le Conseil d'Administration de la Banque Européenne d'Investissement

Se fixe comme objectif à atteindre le plus vite possible, la signature de conventions collectives ou d'accords européens négociés par industrie ou branche d'activité entre employeurs et organisations de salariés et portant par exemple, sur la durée effective du travail, les cadences, formes et conditions du travail au rendement les règles d'hygiène et de sécurité communes applicables aux six pays, etc.

Tout en se félicitant de voir institué un Comité économique et social, regrette que les traités n'en prévoient pas la consultation obligatoire dans tous les cas où les organes exécutifs seront appelés à prendre des décisions ;

Souligne la nécessité d'une coordination constante et constructive entre le Conseil économique et social et l'Assemblée et préconise, par ailleurs, la création d'un office de statistiques et d'investigation permettant de suivre pas à pas les effets du Marché commun dans tous les domaines ;

Insiste pour que le rapport annuel de la Commission Européenne et celui de la Banque d'Investissement soient soumis pour avis au Conseil économique et social avant leur transmission à l'Assemblée parlementaire :

En ce qui concerne la libre circulation de la main-d'œuvre, le Congrès rappelle qu'elle ne doit pas conduire à une réduction du niveau de l'emploi ou des conditions de vie des salariés français ; les décisions à prendre en ce domaine devront être soumises à l'appréciation préalable des organisations de travailleurs

En ce qui concerne Euratom et les problèmes nucléaires : face aux dangers de guerre

Le Congrès confirme la position de la C.F.T.C. pour l'utilisation à des fins exclusivement pacifiques de la puissance nucléaire,

dans le cadre d'une politique devant conduire à un désarmement général, contrôlé et appliquée simultanément par toutes les nations, fait appel aux gouvernements de chacune d'elles pour qu'il soit mis fin à l'expérimentation des engins atomiques de destruction de toute nature et catégorie.

En vue de l'utilisation pacifique

Se prononce pour la nationalisation ou l'intégration dans l'un des secteurs déjà nationalisés, des industries produisant ou utilisant en quantité suffisante les produits radioactifs ou les matières fissiles ;

Considère comme une obligation d'élémentaire prudence de n'admettre la création ou le développement des industries nucléaires que si ont été prises, au préalable, des mesures de sécurité tendant à assurer la protection à la fois des populations et des travailleurs de ces industries, aussi bien dans leur personne que dans leur descendance ;

Estime absolument indispensable de renforcer les moyens de contrôle de la radioactivité non seulement de l'atmosphère en général, mais aussi des divers éléments nécessaires à la vie : eau, alimentation, etc...

En ce qui concerne les industries nucléaires ou appelées à utiliser des éléments radioactifs, insiste pour qu'un corps spécialisé d'inspecteurs et de médecins soit mis en place immédiatement en vue de s'assurer périodiquement de l'application des mesures de sécurité ;

Demande, compte tenu de l'expérience acquise, une révision des normes de la radioactivité admise et la mise en place dans les codes du travail, de textes nouveaux visant ces questions et, enfin, que les pouvoirs publics développent la production des appareils de détection de la radioactivité et prennent la responsabilité d'un contrôle périodique de ces appareils.

AUTOMATION ET PROGRÈS TECHNIQUE

Le Congrès.

Après avoir étudié les aspects économiques et sociaux de l'automation et du progrès technique,

Déclare que le développement rapide des techniques de production doit être considéré comme un facteur positif de progrès économique et social, compte tenu des besoins à satisfaire en France, dans les pays d'outre-mer et les territoires sous-développés et des perspectives de coordination des économies européennes;

Attire l'attention néanmoins sur les dangers que pourrait présenter un développement anarchique de l'automation tant au point de vue économique et financier qu'au point de vue social;

Considérant qu'il n'est pas concevable de laisser dans ce domaine libre cours aux initiatives de l'économie libérale;

Réclame :

- une politique de l'automation et du progrès technique tenant compte à la fois des besoins des consommateurs et des travailleurs;

- des garanties relatives au maintien du plein emploi notamment par la création du salaire annuel garanti ainsi que la réduction progressive de la durée du travail:

- journée et semaine de travail, en préservant l'expansion du pouvoir d'achat,

- prolongation de la scolarité et abaissement de l'âge de la retraite, allant de pair avec l'amélioration du niveau des pensions;

Le Congrès s'oppose à la généralisation inconsidérée de la journée en 3×8 ainsi qu'à l'instauration de la semaine dite « glissante »;

Considérant le manque persistant d'ingénieurs, de techniciens, d'ouvriers et d'employés qualifiés nécessaires au développement de l'expansion technique;

Réclame :

- les moyens indispensables pour assurer la formation de ces ingénieurs, techniciens, ouvriers et employés qualifiés, dans le cadre de la démocratisation de l'enseignement et le développement de la promotion professionnelle;

- les moyens pour assurer la réadaptation professionnelle des travailleurs dégagés par l'application des nouveaux procédés techniques ainsi que pour régler favorablement la situation des travailleurs âgés et non adaptables;

Réclame également un partage équitable des fruits recueillis par l'amélioration des procédés de production, entre l'entreprise et les travailleurs selon une procédure contractuelle à instaurer et à développer au sein des branches professionnelles;

Estime que les distorsions constatées notamment entre les salaires pratiqués dans les branches en expansion et les branches stationnaires ne doivent pas s'accentuer et que les consommateurs doivent recueillir leur part du profit par un abaissement des prix de vente;

Considérant que si l'automation et le progrès technique peuvent améliorer la condition de l'homme au travail ils peuvent entraîner aussi de nouvelles sujétions et de nouvelles contraintes;

Considérant en outre que la transformation technologique crée souvent des difficultés pour les travailleurs notamment pendant les périodes de transitions;

Réclame que des études systématiques soient faites en vue d'aboutir à une diminution de la fatigue physique et nerveuse dans la mise en application des procédés de fabrication qui devront être examinés non seulement du point de vue de la production mais aussi en fonction du travail humain;

Réclame la participation des travailleurs aux études et aux décisions relatives aux modifications technologiques au sein de leur entreprise et d'une façon générale le développement d'une procédure contractuelle réglant les modalités d'application des nouveaux processus de travail et permettant aux travailleurs de bénéficier de meilleures conditions de travail;

Enfin, le **Congrès demande** la création, sur le plan national d'une Commission permanente pour l'étude de l'évolution du progrès technique et de ses conséquences économiques et sociales au sein de laquelle les travailleurs seraient représentés;

Cette Commission serait chargée de rassembler les éléments nécessaires à une politique de planification de l'automation et de la coordination des travaux des organismes chargés d'étudier notamment les problèmes des investissements de l'orientation et de la formation professionnelles et de la main-d'œuvre;

Le Congrès suit avec attention et intérêt les travaux actuellement poursuivis sur le plan international en ce qui concerne le problème de l'automation et du problème technique; insiste pour l'intensification de ces travaux et pour la mise en application rapide des mesures à prendre aussi bien sur le plan international que sur le plan national afin que le développement du progrès technique satisfasse aux exigences du progrès social.



L'ÉVOLUTION DES TECHNIQUES

et ses conséquences sur

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Congrès.

Après avoir constaté la situation actuelle de la formation professionnelle et étudié l'influence de l'évolution des techniques sur cette formation professionnelle.

Dénonce l'escroquerie de certains pseudo-contrats d'apprentissage qui sont en réalité un moyen facile de ne pas payer le salaire minimum garanti dans les régions où il y a peu de débouchés pour la main-d'œuvre;

Réclame la création rapide, là où elles n'existent pas encore:

1°) — de commissions paritaires professionnelles chargées du contrôle des clauses des contrats d'apprentissage;

2°) — de Commissions paritaires professionnelles chargées du contrôle des conditions dans lesquelles se déroule l'apprentissage sous contrat;

Exige le respect de la législation sur les cours professionnelles;

Souhaite que soient prises rapidement les modalités d'application de l'arrêté concernant la seconde session de C.A.P.

Réaffirme son voeu de voir organisée, en octobre, cette seconde session;

Insiste pour que l'apprentissage donné dans les centres, l'industrie, l'artisanat.. soit sanctionné uniquement par le C.A.P. dans toutes les branches où celui-ci existe;

Se prononce pour la fixation obligatoire d'un salaire minimum pour les apprentis sous contrat;

Compte tenu de la poussée démographique, de la modification des structures de main-d'œuvre, de la nécessité de former des travailleurs adaptés aux qualifications exigées par le progrès technique;

Le Congrès souhaite la réalisation rapide de la réforme de l'enseignement et, notamment, la revalorisation de l'enseignement technique à tous les niveaux et plus particulièrement de la formation professionnelle de base;

Estime que l'effectif des conseillers d'Orientation professionnelle doit être augmenté afin que, dans l'intérêt tant des jeunes que de la profession, l'orientation soit permanente;

Que l'évolution des techniques exige une formation générale plus poussée et une formation professionnelle à base polyvalente permettant une meilleure adaptabilité professionnelle, la spécialisation n'intervenant qu'ensuite;

Réclame, dans le cadre d'un plan général:

1°) le développement en qualité et en quantité des moyens de formation professionnelle, notamment en les étendant aux professions en expansion en fonction des besoins économiques professionnels nationaux et régionaux, ce qui suppose la construction de bâtiments, l'achat de machines, le recrutement de professeurs et la revalorisation de la fonction enseignante;

2°) une reconversion rapide des sections de formation professionnelle qui tiennent compte de l'évolution des besoins de main-d'œuvre en fonction de l'évolution de l'économie et des techniques;

3°) un développement de la F.P.A. pour répondre au besoin urgent de main-d'œuvre qualifiée, pour réadapter les professionnels sans emploi et pour faciliter la promotion ouvrière sur le plan professionnel;

Convaincu de l'importance essentielle de la formation professionnelle et de sa place dans la vie des travailleurs;

Le Congrès souhaite l'établissement de liaisons effectives entre l'Université et les organisations syndicales patronales et ouvrières par une responsabilité plus grande de ces dernières dans l'organisation la gestion et l'orientation de la formation professionnelle, notamment par l'institution d'un Conseil supérieur de la formation professionnelle.



LES PRESTATIONS FAMILIALES

Le Congrès.

Considérant que le salaire de base servant au calcul des prestations familiales représente actuellement 60 % de ce qu'il devrait être si la base de calcul fixée dans la loi du 22 août 1946 avait été maintenue,

Considérant que le décalage entre le niveau de vie des familles et l'augmentation des revenus s'accentue du fait de la stagnation des prestations familiales et de la lente progression de la masse des salaires,

Constatant notamment qu'entre le 1^{er} janvier 1952 et le 31 décembre 1956 les prestations familiales ont augmenté en moyenne de 10 %, alors que l'indice des salaires réels a augmenté de 26,8 %.

Considérant que l'excédent du fonds des prestations familiales du régime général est de près de 200 milliards et que pour la seule année de 1956 il a été de 56 milliards ;

Le Congrès

Ne saurait tolérer plus longtemps que le gouvernement considère comme une situation acquise et permanente que ces excédents combinent le déficit du fonds des Assurances Sociales supplémentant ainsi à la carence du Gouvernement et du Parlement à prendre les mesures nécessaires pour équilibrer les recettes et les dépenses de maladie et de vieillesse avec l'objectif d'améliorer les prestations servies :

Réaffirme la volonté de la C.P.T.C. de faire aboutir les propositions de la C.F.T.C. tendant à :

a) assurer l'autonomie du fonds des prestations familiales à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du régime général,

b) la création d'une allocation substantielle de la « Mère au Foyer »,
c) fixer un salaire de base des prestations familiales qui tienne compte de l'évolution des salaires et des besoins des familles,

d) garantir une juste compensation des A.F. entre salariés,
e) supprimer les zones d'abattement des prestations familiales,
f) maintenir le quotient familial en ce qui concerne le calcul de l'imposition de la surtaxe progressive,

g) fixer le taux des A.F. selon l'âge des enfants,
h) majorer dans l'immédiat de 20 % toutes les prestations familiales.

L'HABITAT

Considérant

Que l'habitat, par ses fonctions essentielles dans la vie des hommes, est un droit inaliénable auquel peuvent prétendre tous les individus,

Que le syndicalisme doit mettre tout en œuvre et exercer une action constante pour

Que le droit au logement soit reconnu dans les divers pays,

Manifeste

Son accord avec les conclusions de la Conférence sociale chrétienne internationale sur le Logement organisée par la C.I.S.C. et tendant notamment à centraliser sous l'égide d'un seul organisme officiel toutes les activités internationales concernant l'habitat.

Demande

A la C.I.S.C. la création d'un Comité international chargé de coordonner l'activité des différentes centrales syndicales nationales en matière de logement.

Considérant

Qu'un logement décent doit préserver la santé des habitants ; sauvegarder l'indépendance, l'intimité et l'intégrité de la famille et comporter un espace suffisant pour permettre son libre épanouissement, tout en assurant l'intégration dans la vie sociale,

Que le droit à ce logement ne peut pas être strictement lié aux ressources personnelles des individus, l'Etat devant suppléer, en certaines circonstances, l'initiative privée et accorder l'aide nécessaire pour permettre à chacun d'obtenir ce logement,

Demande

La mise en œuvre d'une vaste politique de logement et d'aménagement du territoire.

La participation des organisations syndicales à un conseil supérieur du logement placé auprès d'un ministère permanent de l'habitat et chargé de définir les grandes lignes d'une politique nationale de l'habitat,

La prise en considération dans les revendications de salaire d'une part plus importante pour le logement,

Le maintien et l'extension des allocations logement,

Une action d'éducation de la population dans le domaine du logement.

Le Congrès demande de plus :

Une vaste campagne de destruction des taudis et de remise en état d'habitabilité des îlots urbains susceptibles de rénovation,

Une réforme du financement de la construction permettant le libre choix du logement (location ou accession à la propriété) par l'abaissement des taux d'intérêt et l'attribution réelle et sans retard aux candidats constructeurs des primes et prêts à la construction qui doivent être maintenus,

Le retour des organismes d'H.L.M. à leur vocation primitive qui est de loger les salariés les plus défavorisés, ce qui implique la fixation de loyers en fonction des ressources des personnes qui doivent y être logées.

LES TRAVAILLEURS NORD-AFRICAINS EN MÉTROPOLE

LE CONGRES.

Souhaite que les régions Parisienne, Nord, Est, Centre, Sud-Est, Midi ayant une forte densité de travailleurs nord-africains, organisent des commissions spéciales au plan des Comités de liaison.

Quelle que soit l'évolution des rapports politiques entre la métropole et l'Algérie,

LE CONGRES.

Estime que l'immigration nord-africaine, aussi pénible soit-elle pour les intéressés, gardera une importance de plus en plus grande et que son incidence pèsera profondément sur les relations entre les deux communautés, tant en Métropole que dans les pays d'Afrique du Nord.

Il importe donc que pour tous les problèmes posés par cette immigration tout soit mis en œuvre en vue d'une étude sérieuse et d'une application rapide des mesures suivantes :

— Poursuite active des efforts de recrutement rationnel, notamment par l'intensification des opérations effectuées par l'Office Algérien de la Main-d'Oeuvre, en vue de la sélection et du placement des demandeurs d'emploi.

— Valorisation de cette main-d'œuvre au moyen d'un vaste effort de formation professionnelle, tenant compte du niveau d'instruction des masses de jeunes à éduquer.

— Construction des moyens d'hébergement indispensable pour lutter contre les conditions de logement trop souvent odieuses qui sont faites à cette catégorie de travailleurs et à leurs familles, malgré d'incontestables progrès dus particulièrement à l'action du ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et de certaines entreprises privées.

— Participation des travailleurs nord-africains et des organisations syndicales à la gestion de tous moyens collectifs d'hébergement.

— Extension aux travailleurs nord-africains des conditions de logement prévues dans les contrats passés avec l'Office National de l'Immigration.

— Contrôle sérieux de la législation sociale sur les chantiers itinérants.

— Extension à la S.N.C.F. de la réglementation appliquée aux administrations en matière de marchés, afin d'obliger les entreprises adjudicataires de travaux de voies ferrées au respect des lois sociales.

— Amélioration des régimes de Sécurité Sociale et d'allocations familiales dans le sens d'un alignement des régimes algérien et métropolitain, avec les adaptations indispensables, mais dans le cadre de la surcompensation Métropole-Algérie.

— Paiement dans l'immédiat des allocations familiales aux allocataires lorsque la famille en Algérie ne peut être atteinte.

— Développement des cours ménagers organisés par les caisses d'allocations familiales à l'intention des familles algériennes.

— Reconduction de principe des « autorisations de voyage » et écourttement des délais de réponse aux demandes déposées en vue de la période de congés.



Le Congrès exprima le voeu que le Conseil Supérieur des questions nord-africaines veille au fonctionnement normal des commissions départementales et les scisse régulièrement des problèmes les plus urgents.

LA PROPAGANDE

LE CONGRES.

Considérant qu'avec la formation, l'information et l'action, la propagande est un des moyens d'augmenter la force syndicale, de maintenir la combativité ouvrière, de renforcer la solidarité entre tous les travailleurs de la métropole et l'Union française.

Estime indispensable qu'à tous les échelons de notre organisation, la propagande soit un souci permanent de tous les responsables et ne soit jamais séparée de tous les éléments qui concourent à la diffusion de nos idées et au recrutement ;

Reconnait l'utilisation de plus en plus grande par les organismes affiliés et l'intérêt porté par ceux-ci au dossier « Matériel » et au Bulletin confédéral de propagande.

LE CONGRES.

Demande :

— L'augmentation des moyens existant et la recherche de réalisations adaptées de plus en plus en matière de propagande et de publicité ;

— La possibilité de décentraliser, dans les régions, la rencontre de Bierville des correspondants à la propagande ;

Souhaite la constitution, à tous les échelons, de véritables commissions de propagande et l'échange des expériences et des moyens.

LE CONGRES.

Considérant que le magazine populaire en héliogravure a été reconnu par tous comme un outil précieux pour un travail de contact et de propagande.

— Demande la multiplication des numéros en héliogravure et la parution d'au moins trois numéros en héllo par an ;

— Fait appel à tous les Syndicats et Fédérations pour qu'ils réalisent l'effort financier nécessaire afin que l'un de ces numéros soit servi au moins une fois par an à tous les adhérents ;

— Considère que, pour assurer un plus grand rayonnement de la presse confédérale, la généralisation de responsables locaux ou de responsables d'entreprises, s'avère indispensable ;

Le CONGRES estime nécessaire que tous les organismes affiliés entreprennent au plus tôt un effort tout particulier auprès des centaines de milliers de travailleurs qui font confiance à la C.F.T.C., afin de les inciter, par la presse confédérale, à venir, par leur adhésion, renforcer notre organisation et le mouvement syndical.

LES LOISIRS DES TRAVAILLEURS

LE CONGRES.

Considérant que les congés payés ont été obtenus par l'action syndicale et que celle-ci travaille à l'augmentation des temps de loisirs des travailleurs.

Demande à tous les organismes affiliés de s'intéresser à l'organisation des loisirs ;

Entend que la conception des loisirs ne se retourne pas contre les travailleurs en affaiblissant leur personnalité, la lutte syndicale ou la solidarité ouvrière.

Appelle l'attention de tous les organismes affiliés sur la nécessité de former des militants capables de s'intéresser plus spécialement aux loisirs et au tourisme social.

Félicite les organisations qui ont des associations spécialisées et réalisé des services pratiques, sur le plan culturel, voyages, maisons de vacances familiales, etc...

Rappelle à toutes ces associations la nécessité d'être constituées en délégation de la Fédération Française du Tourisme Populaire, afin de répondre aux exigences d'une affiliation, sur le plan national, à une organisation représentative agréée et suscitée par la C.F.T.C.

Demande que le rôle et l'action de la F.F.T.P. soient connus de tous et, avec les organismes de la C.F.T.C. puissent peser sur les pouvoirs publics pour voir mener dans le pays une véritable politique de tourisme social et travailler à réaliser un plan d'implantation de maisons de vacances familiales de type populaire.

Entend qu'une large information soit faite au sein du mouvement et à l'extérieur pour sauvegarder les loisirs des travailleurs de tout monopole ou paternisme quelconque.

LES JEUNES

Constatant dans le pays, d'une part, la poussée démographique et d'autre part, l'évolution des techniques,

LE CONGRES.

Atire l'attention des pouvoirs publics sur l'urgence d'une véritable politique d'ensemble apportant aux jeunes du milieu populaire des garanties pour leur avenir ;

Regrette que le projet de réforme de l'enseignement n'ait pas encore été discuté par l'Assemblée nationale ;

Souhaite, dans des délais rapides, la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, cette mesure devant s'accompagner d'une adaptation de l'enseignement aux réalités de la vie et aux progrès de la technique ;

Réclame la mise au point de solutions financières permettant aux jeunes du milieu populaire d'accéder à tous les ordres d'enseignement ;

Estime que l'orientation des jeunes doit s'effectuer par paliers, en tenant compte de leur évolution physiologique et être liée aux besoins de l'économie à court, moyen et long termes ;

Constatant la situation parfois angoissante des jeunes travailleurs déplacés et des jeunes ménages.

LE CONGRES.

Demande le développement des Foyers de Jeunes travailleurs dans le respect de la liberté et de la vie personnelle du jeune, étant entendu, d'autre part, que les Conseils d'administration des foyers doivent être composés, en majorité, des utilisateurs et des représentants des organisations syndicales ouvrières ;

S'oppose à toute mainmise des municipalités, des entreprises ou des ministères sur les Foyers de Jeunes, notamment en ce qui concerne les activités culturelles ;

Demande la construction, dans les H.L.M., de pièces pour célibataires de plus de 25 ans et pour les jeunes ménages ;

Souhaite la mise au point d'une aide financière, allocation aux jeunes ménages, permettant à ceux-ci de faire face aux besoins de leur installation.

Enregistrant avec satisfaction la prise en considération du Congé Education par l'Assemblée nationale et le Conseil de la République,

LE CONGRES.

Regrette que les deux Assemblées n'aient pas tenu compte des propositions de loi concernant l'institution de la semaine de congé culturel pour les jeunes ;

Réaffirme son attachement à cette revendication et demande aux organisations affiliées d'entreprendre des démarches dans ce sens auprès des parlementaires de leur département ;

Lance un appel à tous les jeunes qui ont le souci de l'avenir et la volonté de le forger pour venir accroître la force syndicale et, en adhérant à la C.F.T.C., construire une société qui contribue à l'épanouissement de leur vie professionnelle, personnelle et familiale.

LES PROBLÈMES FÉMININS

Le Congrès,

1. Proteste contre la tendance des pouvoirs publics et des milieux patronaux à considérer les problèmes relatifs à la main-d'œuvre féminine en fonction des besoins de la production et non des personnes ;

2. S'élève contre toutes les formes d'exploitation (bas salaires, abus en matière de contrat d'apprentissage, etc...) de la main-d'œuvre dont patissent non seulement celles qui en sont les victimes directes, mais également l'ensemble des salariés ;

3. Exige une augmentation du S.M.I.G., seul moyen de revaloriser de nombreux métiers dans lesquels la main-d'œuvre féminine prédomine ;

4. Insiste auprès des pouvoirs publics, afin que des crédits suffisants soient rapidement dégagés afin d'assurer à plus de femmes la possibilité d'une qualification professionnelle ;

5. Demande que l'orientation professionnelle des jeunes filles

6. Soit davantage axée sur les industries qui se créent actuellement ;

7. Tienne compte des transferts de main-d'œuvre que provoquera l'automation, notamment dans les secteurs occupant un pourcentage important de main-d'œuvre féminine ;

8. Confirme que les travailleuses veulent avoir la faculté de prendre à 60 ans leur retraite à part entière et se félicite de la généralisation des régimes de retraite complémentaire obtenue par l'action syndicale ;

9. Insiste pour que les organismes officiels responsables fassent droit à la requête de la C.F.T.C. et de la C.I.S.C. tendant à la création, au Bureau International du Travail, d'une Commission tripartite (employeurs, salariés et gouvernement) chargée de suivre le problème du travail féminin.

Le Congrès :

10. Considère que le programme d'action de la C.F.T.C., dans son ensemble, comprend de nombreuses revendications telles que les deux jours de repos consécutifs qui répondent très spécialement aux aspirations des femmes salariées ;

11. Convie toutes les organisations affiliées à un intense effort d'information et d'adhésion des travailleuses par la constitution de commissions féminines ;

12. Appelle toutes les travailleuses à renforcer l'action syndicale pour une meilleure défense de leurs intérêts et de leur promotion ;

13. Proclame que la C.F.T.C. a fourni la preuve qu'elle assurait, sans démagogie et toujours efficacement, la représentation des femmes salariées de tous les secteurs professionnels, tout en travaillant à faciliter, par son action sur le plan économique et social, pour les femmes mariées, le libre choix entre un travail salarié et la vie au foyer.

LA FORMATION

LE CONGRES, considérant :

a) Le caractère constructif que présentent, sur le plan humain, comme sur le plan de l'intérêt général, les réalisations syndicales dans le domaine de l'éducation ouvrière,

b) La diversité des moyens de formation mis à la disposition des militants,

c) Le but de cet effort éducatif qui non seulement consiste à permettre à des militants d'augmenter leurs connaissances, de perfectionner leur méthode de travail personnel et de leur faciliter ainsi l'exercice de leurs responsabilités, mais qui a, de plus, l'ambition d'atteindre les adhérents,

d) Les problèmes de temps et d'argent posés aux militants et organisations syndicales,

e) La nécessité de la part des pouvoirs publics de développer l'aide qu'ils apportent aux réalisations concernant l'éducation ouvrière et de définir une politique d'ensemble en la matière,

RAPPELLE qu'il appartient essentiellement au mouvement ouvrier en général, et à la C. F. T. C. en particulier, d'assurer directement ou de contrôler l'éducation économique, sociale et syndicale des travailleurs ;

MET en garde les organisations confédérées contre l'utilisation d'un certain nombre d'organismes mixtes, patronaux ou autres, concernant la formation, la productivité, les relations humaines, etc. ;

DENONCE l'attitude des employeurs qui, sous divers prétextes, refusent aux militants ouvriers les congés sans rémunération, en vue de leur formation ;

SE FELICITE de l'ampleur croissante des activités éducatives au sein de la C. F. T. C. ;

REMERCIÉ tous ceux : professeurs, militants, responsables à la formation, qui apportent leur concours à ces réalisations ;

SOULIGNE l'importance du rôle des « Centres locaux d'éducation syndicale » à qui il revient :

a) D'informer, d'aider et de coordonner l'action des responsables à la formation des sections d'entreprise et des syndicats,

b) De posséder une documentation à jour et détaillée sur tous les moyens éducatifs existants :

- Sessions de Bierville,
- Ecoles normales ouvrières,
- Cours par correspondance,

- Revue « Formation »,
- Bulletin des Fédérations,
- « Syndicalisme » hebdomadaire,
- « Recherches »,
- Institut du Travail de Strasbourg,
- Réalisations régionales, départementales, locales, éventuellement sessions techniques, etc...

Et de pouvoir ainsi aider les militants à développer leurs efforts de culture selon une progression rationnelle et adaptée à leurs possibilités, assurant de cette façon, à ces efforts le maximum d'efficacité ;

c) De constituer des « équipes d'enseignement » adaptées, leur permettant de réaliser quelques programmes d'initiation syndicale, économique, sociale, juridique ;

RAPPelle les directives du dernier congrès concernant la « formation de base » qui relève de l'action syndicale proprement dite, d'une information régulière des adhérents ; de la compétence et de l'influence des militants, et, en particulier, des collecteurs, des délégués du personnel, des membres des comités d'entreprise ;

DEMANDE :

- a) Aux organisations de prévoir une équipe avec un responsable des questions de formation et un poste « éducation » à leur budget,
- b) A la Confédération, compte tenu des possibilités du budget « formation », d'aider les E. N. O. à s'adapter aux conditions nouvelles, à surmonter les difficultés financières et matérielles leur permettant à la fois de maintenir et de développer les sessions régionales et de généraliser les congrès des comités d'entreprise et des conseillers prud'hommes,
- c) A l'Institut confédéral de rechercher les possibilités de réalisation d'une formation technique d'un niveau supérieur ayant pour but, en donnant à certains militants une culture technique très poussée, de mettre à la disposition des syndicats, ou des organismes ayant leur confiance, les techniciens de valeur incontestable dont les travailleurs ont besoin pour défendre valablement leurs intérêts dans un monde dominé par la technique ;

INSISTE auprès du législateur pour que la loi portant sur le congé-éducation pour les travailleurs salariés soit votée dans les plus brefs délais.

Ce sera là une mesure d'équité et de progrès social pour laquelle la C.F.T.C. a mené une action persévérente et efficace.

PROCLAME, devant l'attitude du Parlement, en ce qui concerne l'application du congé-éducation dans les territoires d'outre-mer, la volonté de la C.F.T.C. de poursuivre son action, dans le cadre du C. O. S. U. F., pour que les travailleurs d'outre-mer puissent utiliser le congé-éducation dans les mêmes conditions que leurs camarades métropolitains.

RECLAME :

- a) A nouveau des Pouvoirs publics une large politique d'éducation populaire dans laquelle l'effort des organisations ouvrières et des syndicalistes sera encouragé et soutenu à l'instar de tous les pays modernes ;
- b) Que les organisations syndicales soient associées à la solution des problèmes posés par la réforme de l'enseignement, notamment en ce qui concerne l'éducation permanente.

ESTIME qu'en particulier il appartient au ministère du Travail d'affecter une part plus importante de son budget au soutien des réalisations éducatives du mouvement ouvrier.

Enfin, le Congrès fait un appel pressant aux organisations confédérées pour :

- a) Présenter aux parlementaires de leur circonscription les revendications de la C. F. T. C. en matière d'éducation ouvrière ;
- b) Faire inclure dans les conventions collectives une clause d'application simple améliorant la loi sur le congé-éducation.

LES PRUD'HOMMES

Demande :

- Qu'un effort de coordination soit fait, à l'instigation de la Confédération, afin de promouvoir une information et une formation plus poussées que par le passé, des conseillers prud'hommes et de tous ceux qui, quotidiennement, assurent la défense des syndiqués devant les tribunaux.
- Que les moyens nécessaires à cet effet soient assurés par la Confédération.
- Que les élections prud'homales de novembre 1957 soient l'objet d'une campagne soigneusement préparée, en collaboration avec les unions départementales et les fédérations.
- D'intensifier de toute manière la défense de ses militants, et en particulier en œuvrant pour aboutir le plus rapidement possible à la création de conseils supérieurs de prud'hommes qui statueraient en appel et seraient composés d'un juge professionnel et d'assesseurs ouvriers et patrons.

MOTIONS PRÉSENTÉES PAR DIVERS SYNDICATS

**Motion présentée par les syndicats
de la Direction Générale des Impôts**

Le Congrès :

Constatant que les manifestations antifiscales de l'U.D.C.A. ont pour but l'empêchement de tout contrôle et favorisent donc la fraude fiscale ;

Constatant que les méthodes brutales adoptées par ce mouvement constituent un danger pour nos institutions démocratiques ;

Manifeste sa réprobation et invite ses U.D., en union, si possible, avec les U.D. des autres tendances syndicales, à apporter une solidarité totale aux travailleurs de la Fonction publique victimes des agissements de l'U.D.C.A.

**Projet de motion présenté par le syndicat
des mensuels de la Métallurgie nantaise**

Le Congrès confédéral de la C.F.T.C., conscient de la gravité de la situation mondiale devant l'emploi répété de la bombe atomique présentant des dangers incalculables pour la génération présente et les générations futures, lance un appel à tous les travailleurs de notre pays et du monde pour agir auprès des gouvernements pour que cessent immédiatement les essais d'engins nucléaires.

Le Congrès confédéral C.F.T.C. rappelle que toute l'action ouvrière pour le bien-être des travailleurs et de leurs enfants serait vain si nous laissions continuer des expériences capables de détruire la vie.

Le Congrès confédéral C.F.T.C. mandate son bureau pour agir énergiquement auprès des représentants de tous les pays et des organismes internationaux pour l'interdiction de la bombe atomique.

RESOLUTION CONCERNANT LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

**présentée par le syndicat chrétien des employés industriels
et agricoles de La Guadeloupe**

Sur proposition des représentants des Syndicats et des Unions départementales des Départements d'Outre-Mer réunis en commission spéciale, le Congrès confédéral fait siennes les revendications suivantes :

1^e Parité du S.M.I.G. avec la zone parisienne, compte tenu du coût élevé de la vie dans les départements d'Outre-Mer (D.O.M.) :

2^e Sécurité Sociale et Prestations familiales : application intégrale du régime métropolitain ;

3^e Crédit des Caisses de chômage dans les D.O.M. ;

4^e Assimilation législative et économique à la métropole, en particulier par :

a) la représentation des travailleurs des D.O.M. au sein du Conseil économique ;

b) la suppression de l'octroi de mer

— l'organisation de la commercialisation et mise en place d'une compensation nationale permettant aux produits des D.O.M. de se présenter à égalité avec les produits de la métropole ;

c) l'application rapide du plan d'expansion économique et sociale élaboré pour les D.O.M. et notamment des propositions présentées par les organisations syndicales :

— la participation des organisations syndicales des D.O.M. à l'étude et au contrôle des plans actuels et futurs ;

d) l'institution de la juridiction prud'homale en agriculture.

Motion présentée par le syndicat parisien des travailleurs de l'alimentation

Le Congrès :

Prenant acte de l'accord intervenu entre la C.F.T.C., Force Ouvrière et le C.N.P.F. (Union Nationale des Institutions de Retraites des salariés) ;

Félicite le Bureau confédéral d'avoir pris contact avec le C.N.P.F. et efficacement travaillé à amender et à améliorer le système facultatif de retraites complémentaires prévu par le patronat ;

Constate avec satisfaction que l'accord prévoit que des dispositions du règlement de l'U.N.I.R.S. ne peuvent être opposables à des dispositions plus avantageuses encore pour les salariés ;

Invite tous les travailleurs à lutter :

1. — pour l'unification de l'ensemble des régimes complémentaires de retraites ;

2. — Pour passer du stade de l'adhésion facultative des entreprises à l'adhésion obligatoire ;

Demande que la C.F.T.C. continue sans relâche à poursuivre son action pour aboutir à la fusion de l'ensemble des régimes de retraites complémentaires des salariés au sein de l'U.N.I.R.S. ;

A cet effet, afin de permettre l'adhésion à l'U.N.I.R.S. des institutions à gestion mutualiste actuellement existantes, demande que les statuts et le règlement intérieur de l'U.N.I.R.S. leur donnent la possibilité de gérer elles-mêmes leur portefeuille.

Résolution présentée par le syndicat du textile de Lyon

EXTENSION DES CONVENTIONS COLLECTIVES ET ACCORDS DE SALAIRES

En face des retards apportés à l'extension des conventions collectives et accords de salaires ;

Demande que la Commission Supérieure des Conventions collectives siège spécialement à cet effet au moins tous les trimestres, afin de donner son avis sur les demandes d'extension.